



*Section Syndicale Solidaires-Sud Qualicontact*

## **Pourquoi Sud ne signera pas l'accord sur l'expression directe et collective des salariés ?**

Les articles L.2281-1 et suivants du Code du Travail font obligation à l'entreprise de prévoir un temps disponible pour l'expression directe des salarié(e)s durant leurs heures de travail, obligation que Qualicontact n'a jamais respectée.

Par courrier en date du 25 janvier 2016, Solidaires-Sud a exigé l'ouverture de négociations sur ce sujet. Les 3 organisations syndicales représentatives dans l'entreprise ont rencontré la Direction à deux reprises, les 18 février et 8 mars derniers sur la base d'une **demande initiale d'une durée d'1 heure par mois** pour ces réunions.

En retour, la **proposition de Qualicontact** a été d'organiser **1 réunion d'1 heure par an !!!**

Les 3 organisations syndicales ont refusé cette proposition et Solidaires-Sud a présenté un contre-projet d'une réunion bimestrielle (tous les deux mois) intégrant un bilan après une période de fonctionnement de 8 mois pour fixer, sur la base de l'expérience, des modalités efficaces.

Qualicontact a catégoriquement refusé de renégocier sur ces bases et suggéré de porter la durée de la réunion à 1 h 30 pour finalement, à grand peine, proposer **2 réunions annuelles d'1 heure** que l'U.N.S.A. a accepté d'emblée interdisant ainsi la poursuite de la négociation aux autres partenaires.

**Nous refusons donc catégoriquement de signer cet accord pour deux raisons :**

- Parce qu'il est évident qu'au-delà d'une fréquence (a minima) trimestrielle, aucune dynamique ni aucun suivi ne se créera pour servir efficacement l'intérêt des salarié(e)s, notamment ceux et celles de la Production.
- Parce que, dans la forme de ces réunions, la Direction imposera que l'animation soit de la responsabilité des encadrants, cassant toute véritable libre expression et fuyant tout dossier qui fâche. Pour Sud, une libre expression digne de ce nom doit être directe et n'emprunter ni la voie hiérarchique, ni celle des représentants du personnel.

*Bonne chance malgré tout à la « libre » expression des salariés ...*